

Procès-verbal de la Réunion de Conseil Municipal du 12 Mai 2026

Convocation du Conseil Municipal en date du 7 Mai 2026, adressée individuellement par mail, à chaque conseiller, pour délibérer sur :

Ordre du jour :

- Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal
- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 Avril 2026
- Augmentation du loyer du logement sise 2 bis Rue des Moulins
- SRD : Redevance occupation domaine public 2026
- CAUE de la Vienne : Adhésion 2026
- ACCA de Chouppes : demande de gratuité salle multi-activités
- Convention d'accompagnement pour la transition énergie climat entre la Commune de Chouppes et Sorégies SAEML
- Avis sur le projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Cernay
- Questions Diverses

Le Maire,

L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr PRINCAY Benoit, Maire.

Etaient Présents : AGUILLON Véronique, BOULAIS Pascal, BOURDON David, BOURDON Mélanie, COURLIVANT Nicole, GIRAULT Fabienne, GIROUARD Frédéric, GUNTZ Stéphanie, LE BRAS Yann, MÉTHÉ Gérald, MEUNIER Luc, MIREBEAU Sylvie, MOREAU Jean-François, PANIER Marie-Laure, PRINÇAY Benoit, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Etaient Excusés :

Secrétaire de séance : GUNTZ Stéphanie

Pouvoirs :

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

- Décision n°D2026-001 du 21 avril 2026 : Mission de maîtrise d'œuvre : création d'une chaufferie biomasse et rénovation énergétique de quatre logements, d'un centre de loisirs et d'une école privée hors contrat : équipe de maitrise d'œuvre retenue dont le mandataire est la SARL Atelier DUNE pour un montant de 84 020 € HT
- Décision n°D2026-002 du 21 avril 2026 : Étude pour le réaménagement piéton de la grand'rue : entreprise retenue Bureau d'études Inddigo pour un montant de 2 500,00 € HT

Bourdon David demande si ce projet sera discuté en commission voirie.

Guntz Stéphanie indique que le projet sera bien présenté en commission voirie.

Le Maire ajoute que des modifications ont été demandées au bureau d'études, les travaux étant réalisés sur la route départementale n°45, le service voirie du département sera également consulté dans le cadre de leurs travaux d'enrobé sur la bande de roulement (réunion fixée au 13 mai 2026), il sera demandé au bureau d'études de finaliser le dossier phase Pro afin de le présenter lors de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2026.

- Décision n°D2026-003 du 21 avril 2026 : Prestation musicale repas du 8 mai 2026 : entreprise retenue KOXINEL PROD pour un montant de 600,00 € HT
- Décision n°D2026-004 du 21 avril 2026 : conservation-restauration d'un tabernacle en pierre : entreprise retenue Atelier Delphine BIENVENUT pour un montant de 2 666,00 € HT
- Décision n°D2026-005 du 06 mai 2026 : Ouverture d'une ligne de trésorerie de 125 000,00 € auprès du Crédit Mutuel Atlantique et Centre Val de Loire

- Restauration de l'église : Modification de marché n°1 Lot 5 Vitrail : décrassage, remplacement des pattes de maintien du cadre, rapport, déplacement, repose du tableau de Manuel Gosse « L'Assomption de la Vierge » pour un montant de 655,00 € HT
- Restauration de l'église : avenant déblocage deux fois de la tranche conditionnelle 2 prévoyant l'analyse de 3 sépultures, 10 inhumations mises au jour lors de sondages exploratoires, six de ces dix sépultures sont conservées pour être analysées par un/une anthropologue, pour un montant de 8 180,00 € HT

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à apporter au procès-verbal. Aucune remarque n'ayant été apportée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

Augmentation du loyer du logement sise 2 bis Rue des Moulins

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des loyers est révisable tous les ans selon l'indice de référence. Le bail de location du locataire a débuté le 01/08/2023, et l'indice de référence pris en compte est celui du 1^{er} trimestre.

L'indice 2025 est de 145,47 et l'indice 2026 est de 146,60 soit une augmentation de 0,78 %. Le loyer actuel de ce logement est de 273,29 €. Avec l'application du nouveau taux, à compter du 1^{er} août 2026, le montant du nouveau loyer est de 275,42 €.

Il est proposé de fixer le montant du loyer à 275,42 € à compter du 1^{er} août 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 Voix POUR :

- FIXE le montant du loyer à 275,42 € à compter du 1^{er} Août 2026

SRD : Redevance occupation domaine public 2026

Monsieur le Maire expose l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'article R.2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par la commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité.

Il est proposé au Conseil Municipal de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année et une formule d'indexation automatique permettant de faire évoluer les redevances proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin Officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement. Pour 2026, la population totale est de 813 habitants et le coefficient index ingénierie est de 1,5983, le montant de la redevance s'élève à 245 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 15 Voix POUR :

- ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

CAUE de la Vienne : Adhésion 2026

VU la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture confirmant que la qualité du cadre de vie est d'intérêt public, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sont institués. Ainsi l'association est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent la consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Le conseil d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Vu la décision de l'Assemblée générale constitutive du 26 juin 2017 décidant de la création de l'association conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la VIENNE (CAUE86) dans le département de la Vienne,

Vu l'adoption des statuts types du CAUE86 par l'assemblée délibérante du 26 juin 2017,

Vu la décision de l'Assemblée Générale du CAUE86 du 21 juin 2023 approuvant la mise en place de l'adhésion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 Voix POUR, décide :

- D'APPROUVER l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE86)
- DE S'ENGAGER à verser au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE86) la cotisation d'adhésion pour un montant de 81,30 euros pour l'année 2026 fixée par l'Assemblée Générale conformément au barème ci-dessous :

COTISATION COMMUNE	MONTANT 2026
Forfait annuel / an avec un montant plafond	0,10 €/habitant Dans la limite de 1 000 €

- La commune sera représentée par le Maire ou à défaut un des membres du Conseil Municipal pour siéger à l'Assemblée Générale.

ACCA Chouppes : demande de gratuité salle multi-activités

Monsieur le Maire présente la demande de gratuité de la salle multi-activités de l'ACCA de Chouppes qui organise un repas le 31 mai 2026 et sollicite la gratuité de la location de la salle.

Le Maire rappelle que l'ACCA, a déjà bénéficié de la gratuité annuelle 2026 pour leur diner dansant du 31 janvier 2026.

Le Maire rappelle qu'à titre exceptionnel, le conseil municipal a accordé la gratuité de la salle multi-activités lors des repas de juin 2024 et juin 2025.

Il est proposé d'octroyer la gratuité la location de la salle multi-activités à l'ACCA de Chouppes pour leur repas du 31 mai 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 Voix POUR :

- OCTROYE la gratuité de la location de la salle multi-activités à l'ACCA de Chouppes le 31 mai 2026

Convention d'accompagnement pour la transition énergie climat entre la Commune de Chouppes et Sorégies SAEML

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la convention « Accompagnement Économies d'Énergie Patrimoine Bâti » est arrivée à son terme le 31 décembre 2025.

Le décret fixant les règles de la 6^{ème} période des certificats d'économies d'énergie (CEE) s'appliquera pour la période 2026-2030 et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Dans ce cadre, Sorégies propose la reconduction de cette convention, désormais intitulée « Convention Transition Énergie Climat »

Vu la convention Transition Énergie Climat ayant pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles Sorégies et le Syndicat Énergies Vienne s'engagent à accompagner la collectivité dans la réalisation d'opération d'économies d'énergie (hors contrat global de performance éclairage public et ayant pour objectif de favoriser la maîtrise de la demande d'énergie et la mise en place de matériels performants.

Vu les engagements des parties en matière de transfert de CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) aux termes desquels la collectivité s'engage à céder à Sorégies, à titre onéreux ses droits selon les modalités définies dans l'article 6 de ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 Voix POUR :

- APPROUVE la Convention Transition Énergie Climat
- AUTORISE la signature de ladite convention et toutes pièces se rapportant à cette décision

Demande d'avis sur le projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien sur la Commune de Cernay

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté n°2026-SGAD/BE-057 en date du 17 mars 2026 de Monsieur le Préfet de la Vienne relatif à l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la SAS FERME EOLIENNE DE CERNAY pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien « Ferme éolienne de Cernay », composé de 4 éoliennes et 1 poste de livraison, activité soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

La Commune de Chouppes étant dans un rayon de 6 kms du projet, son conseil municipal doit émettre un avis sur le projet.

Le Maire fait part de la demande de Monsieur le Maire de Cernay d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 Voix POUR, 1 ABSTENTIONS,

- EMET un avis défavorable pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien à Cernay par la SAS Ferme Eolienne de Cernay

Questions Diverses

Le Maire évoque de prendre en photos les membres du conseil municipal pour la mise à jour du site internet et ajoute qu'une photo de groupe sera insérée dans l'écho chouppois pour présenter le conseil municipal, il est prévu que l'écho chouppois soit distribué dans la première quinzaine de juin.

Le Maire fait part que le conseil municipal devra se tenir le vendredi 5 juin pour l'élection de 3 délégués et 3 suppléants pour l'élection de deux sénateurs le 27 septembre 2026, il sera proposé 3 adjoints délégués, il restera à proposer 3 suppléants.

Le Maire évoque la suppression de l'éclairage public à La Croix Lambert, en effet, dans le cadre de travaux d'enfouissement par SRD, la lanterne était fixée sur le poteau électrique ne sera pas remplacé.

Bourdon David fait part du dépôt à l'atelier communal d'un candélabre d'éclairage public.

Le Maire indique qu'il s'agit d'un poteau de la Rue de la Petite Couture qui a été vandalisé, le remplacement sera pris en charge par l'assurance de SRD/Sorégies.

Le Maire fait part du projet de Mme BERLAUD Clarisse de Saint Jean de Sauves d'épicerie itinérante à compter de septembre 2026, un questionnaire à destination des habitants sera inclus à l'écho chouppois.

Le Maire relate le projet de la Compagnie Rouge Cheyenne Latillé qui recherche une salle pour proposer un dîner spectacle « Les Misérables » à l'automne.

Méthé Gérald sollicite l'avancement des travaux du bien 37 Grand'Rue, M. Bodin pourrait intervenir dans l'été pour évacuer les pierres.

Le Maire fait part que le devis n'a pas été signé et qu'il faut consulter l'Architecte des Bâtiments de France pour voir ce que la commune peut démolir et à conserver.

Courlivant Nicole prévoit une commission embellissement prochainement.

Commission voirie : 13 mai 2026 à 9h00

Commission bâtiments et visite des bâtiments communaux par les nouveaux élus : 23 mai 2026 à 9h00

Prochaine réunion de conseil : vendredi 5 juin 2026 à 20h00

Fin de la réunion : 21h10

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée suivent les signatures.

Le Maire,

Princay Benaie



La secrétaire de séance

Guontz Stéphanie

